

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 09/11/2023	Afférents au conseil municipal : 11	
Date d'affichage : 09/11/2023		
Conseillers en exercice : 11	Présents : 9	Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois le 13 novembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert ODDOS, Maire.

PRESENTS : BENAROUS-FRAPPART Christophe, BOSIO Alexis, CHEYSSIÈRE-BERTHEZENE Evelyne, DESORT Camille, FLUCK Mathieu, LASHERMES Annie, LEGRAND Benjamin, ODDOS Robert, ROTGER Gérard

ABSENTS : AMAR Bernard, GUERIN Claude

PROCURATIONS : AMAR Bernard à BENAROUS-FRAPPART Christophe
GUERIN Claude à BOSIO Alexis

SECRETAIRE DE SEANCE : LEGRAND Benjamin

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/10/2023

M. le Maire présente le procès-verbal, M. BOSIO Alexis lui fait remarquer que la version présentée n'est pas celle qui a été rédigée conjointement avec la secrétaire de mairie puis envoyée en même temps que les convocations, M. le Maire répond qu'effectivement il a résumé, raccourci le document sans y enlever de la matière.

Au vote : contre 2, abstentions 3, pour 6

2) Avenant bail commercial collectif apicole

M. le Maire expose que le Président du collectif apicole souhaite, pour des questions de trésorerie, régler les loyers de son bail commercial en un versement annuel en fin d'année, et propose qu'un avenant soit signé en ce sens. Personne ne s'y oppose, l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant est adoptée à l'unanimité.

3) Bulletin municipal

M. le Maire demande aux conseillers des volontaires pour s'occuper de la parution du bulletin municipal.

Mme DESORT Camille informe qu'elle a contacté des associations (Comité des Fêtes, Les Pantoufles d'Argent, Coularou, APE, Déclic et Stimuli).

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE propose un article sur la maison de retraite, le Maire indique que quelqu'un pourrait rédiger un article sur la bibliothèque et sur la maison de l'eau.

Mme DESORT Camille complète par l'école, les festivités, la vie communale, les travaux.

M. LEGRAND Benjamin propose également un article sur l'eau, indique qu'il faudrait fixer une date-butoir.

Mme DESORT lui répond qu'en général le bulletin est distribué avec le colis des aînés.

M. le Maire conclut en précisant que l'édition peut être plus courte que celle des années précédentes, vu le délai.

4) Acquisition d'une parcelle de terrain à usage agricole

M. LEGRAND Benjamin prend la parole pour relater la rencontre avec la SAFER qui vend une parcelle d'environ 10 ha à proximité des Roques, c'est un terrain à vocation pastorale. Il serait intéressant que la commune acquière cette parcelle (prix : environ 12.000 €), afin de pérenniser les activités agricoles et d'avoir un poids plus grand auprès de la SAFER (en raison de parcelles voisines déjà détenues par la commune). Il y a un processus d'éligibilité, mais si la commune est sélectionnée alors le Conseil devra prendre la décision d'acheter la parcelle.

Mme LASHERMES Annie fait valoir que cela ferait une recette de location, M. BENAROUS-FRAPPART Christophe suggère de visiter le terrain.

M. le Maire conclut en invitant la Commission agriculture à étudier la faisabilité de ce projet.

5) Rencontre avec Cabra Bornha

M. LEGRAND prend la parole pour exposer la rencontre de membres de la Commission agriculture avec les gérants de Cabra Bornha, locataires de la commune de parcelles agricoles. Ils sont en difficulté à cause d'un manque de place pour leur troupeau, les bâtiments (chèvrerie, bâtiment de traite) sont trop distants l'un de l'autre, ils suggèrent l'implantation d'un tunnel et invitent les élus à se rendre sur place pour découvrir la zone.

M. LEGRAND précise qu'il faudrait décider de l'emplacement de ce tunnel, de qui le finance.

Mme DESORT Camille rappelle que les bâtiments sont vétustes, mal adaptés, trop petits.

Mme LASHERMES Annie ajoute que si ces locataires partent suite à des difficultés de poursuite d'activité, la commune rencontrera des difficultés à trouver un repreneur, si aucun aménagement n'est fait.

M. LEGRAND Benjamin conclut en proposant une visite aux élus volontaires, il va créer un lien Doodle à cet effet.

6) Commission agricole : présentation de l'échange avec Terres de liens

M. LEGRAND Benjamin présente cette association dont le but est d'acquérir des parcelles agricoles afin de pérenniser l'usage agricole dans les communes. Elle œuvre déjà à Saint-André-de-Valborgne (Auzillargues). Terres de liens voudrait connaître la vision de la commune à court et moyen terme. Dans leurs statuts, il leur est interdit de revendre les parcelles à usage autre qu'agricole.

M. FLUCK Mathieu demande s'ils ont déjà acquis un terrain sur la commune.

M. LEGRAND Benjamin lui répond que non, mais que l'association s'est positionnée sur une parcelle de 95 ha à Rocoules.

Mme LASHERMES Annie précise qu'ils ne s'engageront dans l'achat que si la commune ne s'y oppose pas.

M. LEGRAND rappelle que le but est de conserver l'usage agricole des terrains dans le temps, quel que soit l'agriculteur en place, que cela pourrait éviter des projets d'acquéreurs dont le but est de clôturer leur parcelle, d'empêcher les activités de plein air ou des activités agropastorales.

M. le Maire demande s'il y a des oppositions.

M. ROTGER Gérard répond qu'il a du mal à saisir l'intérêt de ce projet et qu'il ne souhaite pas être un pionnier, M. BENAROUS-FRAPPART quant à lui évoque le prix de cession de ces terres (différent de celui de la SAFER).

M. LEGRAND Benjamin rappelle que le but est de pérenniser l'activité agricole. Terres de liens en achetant permettra de garder un usage agricole. Il rappelle également que si la commune ne fait rien pour maîtriser le foncier et les ventes, les jeunes du pays ne pourront bientôt plus acheter au détriment d'investisseurs privés.

M. BENAROUS-FRAPPART demande si le prix de la parcelle est bloqué par la SAFER.

Mme LASHERMES Annie lui répond que Capra Bornha a préempté mais qu'en l'absence de fonds suffisants la SAFER lui a accordé un bail d'un an, qui ne sera pas renouvelé.

M. ROTGER se fait préciser qu'il a bien compris que Terres de liens sera propriétaire du terrain mais avec l'obligation de le louer à la ferme.

Mme LASHERMES lui répond que oui.

M. FLUCK Mathieu fait remarquer que ce n'est pas l'acquisition de cette parcelle qui va sauver l'activité de Cabra Bornha, préconise de ne pas investir.

M. LEGRAND Benjamin lui répond que la commune n'investit pas, que c'est plus une vision des choses qu'un partenariat.

M. BENAROUS-FRAPPART Christophe résume en disant qu'une exploitation s'implante et que la commune ne fait rien, n'a aucune obligation.

M. LEGRAND Benjamin conclut en disant qu'il voulait juste présenter le projet, que ça n'amène pas de vote.

7) Association culturelle Eglise Réformée Evangélique : regroupement d'associations

M. le Maire expose que l'association culturelle Eglise Réformée Evangélique change de nom et a demandé à ce que ce changement fasse l'objet d'un avenant dans la convention qui la lie à la commune. Personne ne s'y oppose, l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant est adoptée à l'unanimité.

8) Association La Pantoufle d'Argent

M. le Maire informe le Conseil avoir reçu un courrier de demande de lots dans le cadre du loto qui sera organisé le 18 novembre.

M. LEGRAND Benjamin propose un lot épicerie, M. ROTGER et Mme DESORT Camille indiquent qu'ils ont déjà fait un don, M. FLUCK Mathieu propose que chaque volontaire donne 20 euros de sa poche.

M. LEGRAND suggère que pour 2024 l'association fasse une demande en début d'année afin que la Commission finances puisse l'étudier au moment de l'établissement du budget.

9) Adhésion Fondation du Patrimoine

M. le Maire rappelle que cette association a subventionné la réparation du pont de Bourgnolles, il propose que la commune adhère de nouveau, le montant n'est pas énorme. Le sujet sera évoqué au prochain Conseil.

10) Convention SIRP Vallée Borgne

M. le Maire a reçu la convention, mais il n'a pas eu le temps de s'en occuper, le sujet sera évoqué au prochain Conseil.

11) Marché de Noël

M. le Maire propose d'organiser le Marché de Noël le 16 décembre, il faudrait se rapprocher du Comité des Fêtes, prévoir les affichages, demander aux agents municipaux de décorer les rues du village.

Pour l'achat des sapins, M. FLUCK Mathieu indique que l'ONF organise un ramassage et distribue aux mairies.

12) Projet école

Mme DESORT Camille prend la parole pour expliquer que deux écoles du RPI (Saint-André-de-Valborgne et Les Plantiers) ont posé leur candidature pour le projet national « notre école, faisons-la ensemble », le prix serait une enveloppe de 5.000 euros pour l'achat de matériel favorisant l'intégration du bien-être des élèves dans les écoles.

13) Point RH : mutuelle obligatoire pour les contractuels à partir du 1^{er} janvier 2025, ouverture d'un cadre d'emploi pour l'agent remplaçant de la Poste, octroi de la prime RIFSEEP aux agents contractuels, prime pouvoir d'achat instaurée par le Gouvernement

- ✓ M. le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie qui expose que le CDG 30 a proposé à toutes les collectivités de son ressort de se regrouper afin d'obtenir les meilleurs prix auprès des organismes de santé complémentaire, il s'agit de négocier les tarifs mais cela n'engage en rien la commune qui pourra chercher un autre organisme par ses propres moyens.

Le Conseil ne s'oppose pas à ce que M. le Maire signe ce mandat au CDG 30.

- ✓ Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE expose que le remplaçant de l'adjoint administratif de la Poste actuellement signe un CDD à chaque vacation, elle préconise la signature d'un CDD d'un an qui éviterait des démarches administratives à chaque vacation. Le CDG 30, interrogé, a indiqué que la commune devrait se doter d'un cadre d'emploi de vacataire.

M. ROTGER Gérard demande comment on comptabilise les heures dans ce cadre d'emploi, il évoque le problème des remplacements de dernière minute, il dit que sur le principe il n'y a pas d'opposition mais qu'il faut voir les modalités.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE répond qu'elle va se renseigner, le sujet sera évoqué au prochain Conseil.

- ✓ M. le Maire donne de nouveau la parole à la secrétaire de mairie, qui informe le Conseil qu'elle a découvert en initiant la paie du nouvel adjoint technique que les contractuels, tout comme les fonctionnaires, bénéficiaient de la prime RIFSEEP sur la base d'une délibération de 2017, elle précise que cela n'impactera pas le budget puisque la masse salariale est sensiblement inférieure depuis le départ des agents titulaires.
- ✓ M. le Maire a étudié le décret du 31 octobre 2023 relatif à la prime exceptionnelle pouvoir d'achat.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE précise les conditions d'octroi de cette prime et son caractère facultatif.

Il est décidé qu'elle ne sera pas mise en place.

14) Arrivée de la nouvelle adjointe administrative : blocage gestion CCAS (impossibilité juridique pour un agent contractuel d'être mis à disposition), organisation des urgences au secrétariat (projet de fermeture temporaire de l'accueil au public)

M. le Maire expose que la nouvelle adjointe administrative a eu peu de recouvrement avec l'ancienne, son statut de contractuelle ne lui permet pas d'être mise à disposition du CCAS (il a écrit en ce sens à l'Association des Maires de France).

Mme DESORT Camille explique que le but de cette réglementation est de titulariser les agents. Elle évoque la possibilité pour l'adjoint de la Poste.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE lui répond qu'il faudrait le former et qu'il accepte.

M. BOSIO Alexis demande si l'adjointe administrative de l'EHPA ne pourrait pas effectuer ses missions.

M. le Maire évoque le manque de visibilité du budget du CCAS.

S'agissant des urgences à gérer au secrétariat, M. le Maire explique qu'il y a un retard dans la saisie comptable des P503, il espère que dans 15 jours ce sera résorbé, et annonce que la mairie sera temporairement fermée pour permettre à l'adjointe administrative d'avancer.

*** **

Informations diverses :

M. le Maire explique qu'il a dû faire face à un retard dans la gestion des demandes de subventions Village de Caractère et inondations de juin et septembre 2020, il pense pouvoir terminer cette semaine. Il restera ensuite les subventions du projet télémédecine.

M. le Maire annonce que la commune va percevoir cette année un fonds de compensation de TVA d'un montant de 75.000 euros (récupérable sur l'exercice comptable 2022), que cette somme sera réduite en 2024 puisqu'en 2023 la commune a peu investi.

M. FLUCK Mathieu prend la parole pour protester contre le fait que la Commission finances n'est pas impliquée dans la gestion des subventions, qu'il aurait été préférable qu'elle le soit. M. le Maire lui répond qu'à l'avenir ce sera ainsi, qu'il instituera une procédure pour les dossiers d'investissement (que chacun pourra consulter et nourrir), mais que là il y avait urgence à boucler les dossiers pour ne pas risquer de perdre les subventions.

M. le Maire propose la tenue début 2024 d'une réunion publique sur l'avenir du village, il déplore que la DDTM émette ses autorisations de DP ou PC sur des cartes vieilles de plus de 10 ans.

M. le Maire évoque la difficulté de retrouver certaines clés, Mme DESORT Camille va poursuivre cette mission déjà largement engagée.

M. le Maire rappelle à M. BOSIO Alexis qu'il faut mettre à jour le plan communal de sauvegarde.

M. le Maire évoque une polémique à propos de la taille par les adjoints techniques des haies et des arbustes sur le chemin qui mène au local technique. Il a interrogé les adjoints techniques, qui ont prétendu avoir fait exactement le même travail qu'à l'habitude, mais EBTP préconise une coupe à 50/100 cm avant de balancer dans le cours d'eau, pour

éviter les embâcles, l'idéal serait de déposer les déchets verts encombrants en déchetterie ou sur le terrain de Faveyrolles, un broyeur serait mis à disposition par le syndicat. M. FLUCK Mathieu reproche à M. le Maire d'avoir écrit un mail aux élus, sans attendre la réponse du SMAGE, évoquant de possibles sanctions. M. le Maire lui répond que ce courrier n'était qu'une proposition, qu'il n'était pas question de sanctionner. Mme LASHERMES Annie aurait préféré que les adjoints techniques soient convoqués avant tout envoi de mail, elle dénonce la méthode. M. ROTGER Gérard rappelle que l'été dernier il y a eu un problème avec l'eau (vanne) et qu'aucun écrit n'avait été rédigé à l'époque.

M. FLUCK Mathieu évoque les remblais trouvés sur le chemin du Tire d'Os, et demande si là il n'y a pas une polémique, a-t-on contacté la personne qui a versé ces remblais ?

M. FLUCK Mathieu rappelle que le contrat de l'agent qui est arrivé le 23 octobre n'a été signé que le matin même, M. le Maire lui répond qu'il était bloqué par ces projets de subvention.

M. FLUCK Mathieu s'indigne de n'avoir pas été prévenu de la visite de M. ANDRE Lionel, M. le Maire lui répond que c'était une prise de contact pour la mise en sécurité des voies communales, que cela ne concernait pas le marché entretien des voies communales dont la gestion est confiée à M. FLUCK Mathieu. M. FLUCK Mathieu déplore que les membres de la Commission finances soient écartés quand M. le Maire se rend à Nîmes pour y parler de subventions. M. LEGRAND Benjamin attire l'attention sur le fait qu'il faut conserver un élan démocratique avec un partage des informations et des décisions pour maintenir une bonne entente entre conseillers.

M. FLUCK Mathieu annonce que la mairie va recevoir un mail pour le rendez-vous du 16 novembre avec l'entreprise qui établit les DPE dans les logements des locataires.

M. FLUCK Mathieu indique qu'il a cherché de son côté comment on pourrait remplacer le véhicule à benne, il en a trouvé un à prix intéressant quasiment neuf. M. BENAROUS-FRAPPART lui répond qu'il est important de connaître le montant de la reprise de l'ancien véhicule, que pour l'instant vu la trésorerie il semble difficile de changer, à moins de vendre le tracteur. M. LEGRAND Benjamin demande s'il serait possible d'obtenir une subvention pour l'achat du véhicule, M. le Maire lui répond que pour l'instant les subventions qui soldent les opérations Village de Caractère et inondations de juin et septembre 2020, ainsi que le FCTVA, ne sont pas rentrés sur le compte, que la commune ne peut pas s'engager. M. FLUCK Mathieu précise que le véhicule dont il vient de présenter les caractéristiques est disponible de suite. M. le Maire lui répond que M. AMAR Bernard est en train d'étudier la possibilité de poser une benne sur le véhicule existant. M. FLUCK Mathieu lui répond que ce sera plus cher et que ça va prendre un mois.

M. le Maire annonce que M. BENAROUS-FRAPPART Christophe a démissionné de sa fonction de 3^{ème} adjoint, il veut consacrer plus de temps à son métier. M. le Maire rappelle que le 3^{ème} adjoint s'est beaucoup investi cet été, ce qui n'a pas été reconnu par beaucoup, il dit comprendre sa décision à laquelle il ne peut pas s'opposer. M.

BENAROUS-FRAPPART ajoute que c'est une mission qui nécessite beaucoup de temps et invite quelqu'un qui en dispose à le remplacer. M. le Maire demande qui veut remplacer le 3^{ème} adjoint sur la supervision des agents techniques. M. BENAROUS-FRAPPART expose que la gestion de la station d'épuration est technique et compliquée, en réponse à la question posée par M. le Maire il indique qu'en tant que conseiller municipal il continuera à donner son avis technique s'il est consulté. M. LEGRAND Benjamin propose que M. GUERIN Claude prenne le relais, M. BOSIO Alexis propose sa candidature tout en précisant qu'il ne pourra pas être là tous les jours. M. BENAROUS-FRAPPART Christophe ajoute qu'il y aura aussi le dépannage de la station, le groupe électrogène, qu'il faudra un cadre pour tout ça.

M. le Maire évoque la prochaine tenue de la Commission travaux, informe que quelques devis sont arrivés. M. BENAROUS-FRAPPART insiste sur l'importance de ne pas engager de travaux si les finances ne le permettent pas, espère que le financement des pompes sera pris en charge par la Communauté de communes. Il s'inquiète de l'état de la trésorerie, met en garde contre le risque de tutelle. M. le Maire lui répond que le solde sera plus confortable une fois les subventions récupérées, que des engagements seront pris à ce moment-là.

M. ROTGER Gérard prend la parole pour exprimer une parole optimiste, annonce que la commune a négocié le rachat de la maison de retraite à 75.000 euros, alors que le prix fixé au départ était de 500.000 euros. M. le Maire précise que la Préfecture doit valider à la fin du mois, qu'il faudrait missionner un bureau d'études technique pour étudier la rénovation thermique des logements, et que des subventions pourront être demandées pour le financement des travaux.

Questions du public :

Une administrée demande pourquoi l'ordre du jour a été modifié au dernier moment, M. le Maire lui répond que l'ordre du jour contenait quelques erreurs, M. ROTGER Gérard précise qu'il contenait des noms d'agents, que c'est interdit par le RGPD, et ajoute que le délai des 48 heures avant la séance a été respecté. L'administrée répond qu'elle pense qu'on ne peut pas modifier un ordre du jour publié, M. ROTGER Gérard lui répond que les points de l'ordre du jour étaient les mêmes, qu'on a juste retiré les noms des agents.

La même administrée rappelle au Conseil que dans l'ancienne mandature certains conseillers actuellement en exercice étaient très féroces sur le vote à bulletin secret, elle constate que la mandature actuelle ne procède plus de la sorte. M. ROTGER Gérard reconnaît effectivement qu'il est arrivé que des votes à bulletin secret soient demandés dans l'ancienne mandature, qu'ils ont été acceptés parce que 4 conseillers en faisaient la demande et que c'est la règle qui prône actuellement.

Un administré évoque des travaux sur la piste de Recoule, demande si ce terrain est vendu. M. BOSIO Alexis répond que non, que les propriétaires récupèrent les lauzes et les pierres, avec l'intervention de l'entreprise Saint Germain. L'administré répond qu'il faut être vigilant, que par le passé il a été retiré des fenêtres sur un bâtiment historique.

Un administré rappelle que lors de la séance précédente il a été évoqué une possibilité d'enregistrements sonores des séances du Conseil, consultables à la mairie, il demande si ces enregistrements ne pourraient pas être diffusés sur le site de la commune ou sur Facebook (pour les personnes qui ont du mal à se déplacer). Mme DESORT Camille lui répond que ce n'est pas légal au regard de la RGPD, M. le Maire indique que le compte-rendu est disponible sur le site de la mairie.

Un administré s'insurge contre les 25 minutes passées sur la polémique de la taille des haies par les adjoints techniques, polémique qu'il ne comprend pas. M. FLUCK Mathieu demande à M. le Maire d'éteindre la polémique en diffusant un mail de démenti, suite à la réponse du SMAGE. Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE lui répond que seuls les conseillers municipaux étaient destinataires de ce mail. L'administré termine en indiquant qu'il vaudrait mieux essayer de valoriser les agents plutôt que de les critiquer.

Prochaine séance le 11 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. le Maire', written over a horizontal line.

